







Règlement opération SAC ADOS 2015

Dans le cadre de leur politique en faveur de la jeunesse, la Caisse d'Allocations Familiales 77, le Conseil général 77, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale 77 et le Centre Information Jeunesse 77 reconduisent pour l'été 2015 l'opération « Sac Ados », qui s'adresse à un public de jeunes seine-et-marnais **de 16 ans au moment du départ à 23 ans dans l'année** souhaitant mettre en œuvre un projet de vacances autonomes pour la première fois **(c'est à dire sans encadrement et présence familiale ou professionnelle)** en France ou en Union Européenne .
Pour ce faire, il est proposé à toute structure à caractère social ou d'animation, publique ou associative, du département de la Seine-et-Marne un soutien pour la mise en œuvre de dispositifs d'aide aux vacances autonomes pour les 16-23 ans.

Ce document présente le cadre d'intervention de l'opération, ses finalités, son organisation.

Objectifs de l'opération Sac Ados Seine-et-Marne

- Permettre l'accès aux vacances des 16-23 ans les plus éloignés des vacances et notamment le public féminin.
- Favoriser l'accès aux premiers départs autonomes des jeunes de Seine-et-Marne en matière de vacances et de loisirs par :
    - Une **contribution financière** directe à leurs projets de vacances autonomes (le pack Sac Ados).
    - Un **accompagnement éducatif** pour la préparation de ces projets.

Une aide méthodologique au montage de projets destinée aux professionnels avec l'appui d'ateliers thématiques.

L'opération Sac Ados s'attachera également à **promouvoir les dispositifs locaux d'aide aux projets** de jeunes par l'apport aux professionnels d'outils méthodologiques nécessaires au montage de leur dispositif local, et à leur travail d'accompagnement des projets de séjours de jeunes.

1 Pays de l'Union Européenne : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède

Descriptif de l'offre

- **Contenu du pack individuel Sac Ados proposé aux jeunes Seine-et-Marnais**

Un sac de grande contenance, une trousse de premier secours et une pochette contenant :

- 120€ en chèques vacances (**valables auprès de 170 000 prestataires en France**),
- 35€ en chèques services, mention «alimentation---restauration» **(valable auprès de 193 000 prestataires agréés en France)**
- 1 carte assistance rapatriement internationale et nominative,
- 1 carte d'assurance responsabilité civile nominative, en cas de carence, à destination des **majeurs célibataires sans enfants, valable pour la durée du séjour, transports compris, en France ou Union européenne** (les mineurs doivent être couverts par l'assurance responsabilité civile des parents),
- 1 kit prévention santé (préservatifs, brochure sur le SIDA, carte Fil santé jeunes…)
- 1 documentation sécurité routière,
- 1 mode d'emploi des composantes du pack Sac Ados.

- **Des supports méthodologiques à destination des jeunes et de leurs référents locaux**
    - Le **Guide Sac Ados**, livret à destination des jeunes, pour la préparation des séjours,
    - Le dossier descriptif du projet,
    - Le **Guide Opérateur**, Cahiers de l'accompagnement vers les vacances, à destination des professionnels, pour les aider à mettre en place leur dispositif local,

- **Un cycle d'ateliers de formation à destination des professionnels chargés de l'accompagnement des jeunes**

Un cycle de formations sur les dispositifs d'aide aux vacances autonomes des jeunes sera organisé pour tous les professionnels partenaires de cette opération.
Diverses thématiques seront proposées afin d'accompagner les référents locaux dans la mise en œuvre d'un dispositif d'aide au départ en vacances autonomes.

Communication

Les structures participantes s'engagent à faire apparaître sur leurs outils d'information et de communication la mention suivante : **« Opération proposée par l'association Vacances ouvertes et financée par le Conseil Général de Seine-et-Marne, la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Seine-et-Marne »**, complété par les logos-types (ces derniers peuvent être obtenus auprès du CIJ 77), ainsi qu'à chaque présentation du dispositif sous quelque forme que ce soit.

Conditions d'éligibilité et de sélection des structures locales partenaires

Conditions d'éligibilité

Pour être admises à relayer localement l'opération Sac Ados, les structures locales partenaires du département doivent obligatoirement s'engager à :

- Faire acte de candidature dans les délais impartis en complétant et renvoyant les dossiers prévus à cet effet, **ainsi que le présent règlement, signés par le responsable juridique de la structure (Maire, président, …) ;**
- Organiser avec du personnel qualifié et désigné référent, un accompagnement des jeunes aussi bien en amont qu'en aval de la réalisation de leurs projets de vacances ;
- Faire obligatoirement participer le(s) référent(s) à la réunion « cadrage de l'opération » et à l'atelier bilan **(obligatoire pour toutes les structures)** ;

Critères de sélection des structures

- Modalité d'accompagnement des jeunes dans la préparation de leurs vacances ;
- Modalités de pérennisation des relations établies avec les jeunes après leur retour ;
- Articulation du dispositif avec la politique jeunesse de la structure ;
- Volonté de développer un dispositif local pérenne ;
- Volonté de réunir un jury local de sélection des projets pour le jury départemental ;
- Nombre de référents mobilisés ;
- La couverture territoriale du dispositif.

Modalité de sélection des jeunes bénéficiaires des packs Sac Ados

Critères d'éligibilité

- Favoriser le départ des jeunes les plus éloignés des vacances ;
- Avoir entre 16 ans au moment du départ et 23 ans dans l'année 2015 ;
- Résider dans le département de Seine-et-Marne ;
- Le projet doit porter sur un séjour se déroulant du 1er juillet au 27 septembre 2015 en France ou en Union Européenne[1], d'une durée minimale de 4 jours et 3 nuits ;
- Les candidats doivent assurer seuls l'organisation et la gestion de leur mode de vie durant le séjour. Sont donc exclus : les hébergements en présence d'un tiers accueillant quel qu'il soit, les séjours en demi-pension ou pension complète et tout voyage organisé par un organisme professionnel ;
- Présenter dans les délais prévus un dossier descriptif de leur projet, dûment complété et accompagné obligatoirement des pièces justificatives citées ci-dessous et **vérifiées par le référent ;**
- Respecter scrupuleusement la procédure d'accompagnement du projet de(s) jeune(s) (rencontrer les parents pour les mineurs, rencontrer au moins une fois tous les jeunes du groupe hors première information et remise du dossier) ;
- **N'avoir jamais bénéficié de l'opération Sac Ados.**

Pièces justificatives à joindre obligatoirement au dossier de présentation des projets jeunes :
↳Uniquement pour les demandeurs

- Fiche individuelle à remplir par chaque membre du groupe, mineur et majeur ;
- Photocopie d'une pièce d'identité des jeunes, mineurs et majeurs ;
- Convention d'autorisation parentale pour les mineurs accompagnée des pièces d'identités des parents ou du tuteur légal ou livret de famille, signée des parents, du jeune et du référent ou du responsable administratif de la structure locale ;
- Fiche responsabilité civile Sac Ados MACIF (**pour les vacances en France et en Union Européenne**), ou photocopie de l'attestation de responsabilité civile du jeune majeur (avec son nom figurant sur l'attestation) ; **Les mineurs doivent être couverts par la responsabilité civile de leurs parents (ex. habitation) ou du tuteur légal à joindre au dossier.**
- Présentation du voyage sous forme de dossier libre, destinations, bons plans, activités de loisirs envisagées,... ;
- Photocopie de l'assurance automobile pour les départs en voiture **(si plusieurs véhicules, joindre l'assurance automobile de toutes les voitures) (demandeur ou non) si prêt de véhicule, l'attestation d'assurance devra préciser que le conducteur non propriétaire est assuré ;**
- Photocopie recto-verso **du certificat d'immatriculation** de la voiture **(si plusieurs véhicules, joindre les photocopies des certificats de toutes les voitures)**
- Photocopie du permis de conduire **(demandeur ou non)**
- En cas d'hébergement familial ou amical : fournir au jury départemental l'attestation du tiers hébergeant indiquant sa non présence pendant le séjour
- Dans tous les autres cas : fournir au jury départemental l'attestation sur l'honneur précisant que le groupe adressera la facture de l'hébergement au CIJ 77 dès son retour de vacances.

Critères de sélection des projets des jeunes

Les projets présentés seront sélectionnés au vu de leur **respect des critères d'éligibilité**, de leur **viabilité budgétaire** e de leur **cohérence avec les objectifs d'apprentissage de l'autonomie** fixés par le dispositif.

Le référent du groupe devra compléter obligatoirement et de façon détaillée sur le dossier de candidature des jeunes le cadre réservé au professionnel référent du groupe.

Engagement des parties

Pour les structures locales :

- Faire acte de candidature dans les délais impartis.

Les dossiers de candidature des structures souhaitant mettre en œuvre le dispositif sont à retourner au :

Centre Information Jeunesse de Seine-et-Marne (CIJ 77)
6 bis quai de la Courtille
77000 MELUN

Avant le 6 Février 2015

- Signer le présent règlement (retour obligatoire avec les dossiers de candidature) ;
- Participer aux ateliers obligatoires de formation (cadrage, atelier juridique, bilan) ;
- Remettre les projets des jeunes dans les délais impartis ;
- Le Centre Information Jeunesse 77 centralisera les inscriptions aux différentes formations (obligatoire ou optionnelle) ;
- Mobiliser le maximum de jeunes de chaque groupe pour la remise.

Pour les organismes financeurs départementaux et le CIJ 77 :

- Notifier à réception du dossier de candidature, le nombre de packs sacs ados attribué à la structure référente,
- Organiser un jury départemental d'attribution des packs Sac Ados (jury départemental composé du Conseil Général de Seine-et-Marne, de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne et de la Direction départementale de la Cohésion Sociale de Seine-et-Marne),
- Informer les référents dès la tenue du jury de l'attribution des packs Sac Ados aux jeunes, et envoyer aux jeunes dont le dossier n'a pas été retenu un courrier de refus,
- Les packs Sac Ados seront mis à disposition des jeunes les 29 et 30 juin 2015, lors des remises officielles.

Fait à ………………………., le …………………………..2015

Nom du responsable juridique

Signature et cachet